

**MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS**

**Instituts régionaux d'éducation physique.**

Par décret en date du 22 octobre 1929, est approuvée la délibération du conseil de l'université de Montpellier du 11 juillet 1929 portant création, conformément aux dispositions du décret du 31 juillet 1929 (art. 3, § 2), d'un institut régional d'éducation physique de l'université de Montpellier relevant au point de vue scientifique de la faculté de médecine de Montpellier.